

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CHARGE DE LA DETTE ET
TRÉSORERIE DE L'ÉTAT
(CRÉDITS ÉVALUATIFS)



PROGRAMME 117

CHARGE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE DE L'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 117 : Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

La stratégie du programme consiste à gérer la dette de l'État et sa trésorerie dans les meilleures conditions de sécurité pour servir au mieux les intérêts du contribuable. L'État se doit d'honorer sa signature en toutes circonstances, à tout moment – c'est-à-dire aussi bien au quotidien qu'à moyen et long terme – et au meilleur coût.

Cette stratégie se décline selon trois grands axes : gestion de la dette ; gestion de la trésorerie ; contrôle interne et fonctions support. Pour chacun de ces axes, les traits marquants de l'année 2020 sont les suivants.

GESTION DE LA DETTE

En 2020, l'Agence France Trésor (AFT) a poursuivi une stratégie d'émission transparente et régulière. Elle a respecté le calendrier d'adjudications présenté dans le programme indicatif communiqué en décembre 2019, auquel elle a ajouté, par communiqué de presse du 18 mai 2020 et compte tenu de la hausse des besoins de financement face à l'impact de la crise sanitaire, une adjudication d'obligations de moyen terme et une adjudication d'obligations indexées la troisième semaine d'août, et la création par syndication d'un nouveau titre de maturité 20 ans. L'AFT a ainsi créé en 2020 cinq nouvelles lignes de référence à taux fixe (une à 3 ans, une à 5 ans, une à 10 ans, une à 20 ans et une à 30 ans), une nouvelle ligne indexée sur l'indice des prix de la zone euro (OAT€i mars 2026) et une nouvelle ligne indexée sur l'indice des prix de la France (OATi mars 2036). La politique de flexibilité mise en œuvre depuis septembre 2007, qui consiste à ré-abonder d'anciennes lignes d'emprunt (dites "souches") en plus d'approvisionner régulièrement des lignes de référence, a été poursuivie. Cette politique permet de répartir l'offre de titres sur une gamme plus large et de façon adaptée à la demande des investisseurs. Ceci permet d'en faciliter l'absorption par le marché au prix le plus favorable pour le contribuable. Les émissions à moyen et long terme nettes des rachats se sont élevées, en valeur faciale, à 260 Md€ (montant réhaussé annoncé lors de l'adoption en conseil des ministres de la troisième loi de finances rectificative pour 2020, le 10 juin 2020). Ce montant résulte de 289,5 Md€ d'émissions brutes et 29,5 Md€ de rachats de titres proches de l'échéance. Les rachats ont permis de diminuer les amortissements de 2021 et de 2022.

En 2020, les conditions de financement de l'État sont restées particulièrement favorables. La demande pour les titres émis par l'État, soutenue par la reprise fin 2019 puis le renforcement en 2020 - face à l'impact de la crise sanitaire - des programmes d'achat de l'Eurosysteme, est toujours élevée : le taux de couverture des adjudications s'est établi à un niveau significativement supérieur aux cibles. S'agissant des taux d'intérêt, ils se sont élevés en moyenne à -0,13 % pour les émissions de moyen et long terme, après 0,11 % en 2019 et à -0,56 % pour les émissions de court terme, après -0,58 % en 2019.

Le programme de contrats d'échange ("swaps") de taux, qui avait comme objectif de tirer avantage de l'évolution de la courbe des taux pour diminuer la charge globale d'intérêt, reste suspendu, les conditions macroéconomiques ne s'y prêtant plus. Du fait de l'arrêt de toute nouvelle opération depuis l'été 2002, l'encours des swaps décroît régulièrement. Leur impact financier reste positif (recette budgétaire nette de 25 M€ en 2020).

GESTION DE LA TRÉSORERIE

Les fonds déposés au Trésor ont augmenté à fin 2020, en partie du fait des effets de la mutualisation des trésoreries publiques.

Les possibilités de placement à court terme ont été limitées dans un contexte de liquidité abondante sur le marché monétaire. Les actions de politique monétaire de la Banque centrale européenne, qui ont pour effet d'abaisser les taux d'intérêt à court terme et de générer cette abondance de liquidités, limitent les opportunités de placement. L'AFT n'a, la plupart du temps, pas reçu assez d'offres de placements à un taux dans l'intérêt du contribuable, c'est-à-dire en

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 | BILAN STRATÉGIQUE

pratique supérieur au taux appliqué au dépôt des liquidités de l'État par la Banque de France, pour envisager une réduction du solde du compte à la Banque de France au niveau des cibles habituelles.

Le taux d'information préalable par les correspondants du Trésor de leurs flux financiers reste conforme aux objectifs en 2020 (taux d'annonce de 99 % pour l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics).

CONTRÔLE INTERNE ET FONCTIONS SUPPORT

La notation du système de contrôle, réalisée par un auditeur externe, sera disponible après la rédaction du rapport de performance (voir commentaire de l'objectif 4). Cet audit sur le pilotage des risques à l'AFT sera transmis au Parlement. Le déroulement satisfaisant des opérations en 2020 permet d'envisager que le jugement porté par l'auditeur ne sera pas dégradé par rapport aux années précédentes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Couvrir le programme d'émission dans les meilleures conditions d'efficience et de sécurité
INDICATEUR 1.1	Adjudications non couvertes
INDICATEUR 1.2	Taux de couverture moyen des adjudications
OBJECTIF 2	Optimiser la gestion de la trésorerie en fonction des conditions de marché
INDICATEUR 2.1	Solde du compte de l'Etat à la Banque de France en fin de journée
INDICATEUR 2.2	Rémunération des placements de trésorerie
OBJECTIF 3	Améliorer l'information préalable par les correspondants du Trésor de leurs opérations financières affectant le compte du Trésor
INDICATEUR 3.1	Taux d'annonce des correspondants du Trésor
OBJECTIF 4	Obtenir un niveau de contrôle des risques de qualité constante et qui minimise la survenance d'incidents
INDICATEUR 4.1	Qualité du système de contrôle
INDICATEUR 4.2	Incidents d'exécution des opérations de dette et de trésorerie

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Couvrir le programme d'émission dans les meilleures conditions d'efficience et de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Adjudications non couvertes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Adjudications non couvertes	Nb	0	0	0	0	0	0

Commentaires techniques

Source des données : Agence France Trésor

Mode de calcul : cet indicateur est construit à partir des données de chaque adjudication.

INDICATEUR mission

1.2 – Taux de couverture moyen des adjudications

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Adjudications de BTF	%	286	315	200	200	277	200
Adjudications d'OAT	%	207	235	150	150	218	150

Commentaires techniques

Source des données : Agence France Trésor

Mode de calcul : cet indicateur est construit à partir des données de chaque adjudication. Le taux de couverture moyen est égal à la moyenne pour chaque adjudication du rapport entre volume demandé et volume servi pondérée par le volume émis. Le pourcentage de 277 réalisé en 2020 pour les BTF signifie qu'au cours de l'année 2020 la demande lors de chaque adjudication de BTF a été en moyenne égale à 2,77 fois le volume de BTF émis.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'AFT a pour objectif d'assurer la sécurité des opérations de financement de l'État. Il est possible de mesurer le niveau de sécurité des adjudications en comparant le volume des ordres d'achat enregistrés au montant adjugé. Il convient de distinguer les OAT des BTF, ces derniers enregistrant en moyenne des taux de couverture supérieurs. Pour les cibles, les seuils fixés pour les taux de couverture des adjudications correspondent à ceux au-dessus desquels une adjudication est considérée aujourd'hui par le marché comme bien couverte.

L'Agence France Trésor a couvert toutes ses adjudications en 2020.

Sur 51 adjudications de BTF en 2020, le taux de couverture moyen atteint un niveau élevé, à 277 %. Le taux le plus bas a été enregistré lors de l'adjudication du 16 mars (164 %).

Sur 34 adjudications d'OAT en 2020, le taux de couverture moyen s'établit à 218 %. Les taux de couverture les plus bas ont été enregistrés le 3 septembre pour une adjudication de titres à long terme (176 %), le 19 mars pour une adjudication de titres à moyen terme (157 %) et le 19 mars pour une adjudication de titres indexés (226 %).

OBJECTIF

2 – Optimiser la gestion de la trésorerie en fonction des conditions de marché

INDICATEUR

2.1 – Solde du compte de l'Etat à la Banque de France en fin de journée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage de journées où la cible fixée au départ pour le solde a été atteinte	%	Non significatif	Non significatif	85	85	Non significatif	85

Commentaires techniques

Source des données : Agence France Trésor

Mode de calcul : sont retenues dans le calcul les journées où l'AFT vise un solde compris entre 810 et 830 M€ (lorsque les placements sont proposés à un taux inférieur au taux de rémunération à la Banque de France jusqu'au seuil de 820 M€, ou un solde compris entre 70 et 80 M€ lorsque les taux de placement sont supérieurs). L'indicateur est alors égal au pourcentage de jours où la cible a été effectivement atteinte. Sont exclus du calcul les jours de faible demande, c'est-à-dire ceux où les taux proposés par le marché sont inférieurs à la rémunération offerte sur le solde du compte à la Banque de France au-delà du seuil de 820 M€. Ces jours-là, aucune cible ne peut être définie.

Cet indicateur n'est pas significatif (mention n.s.) lorsque le nombre de journées où une cible a pu être définie est faible.

INDICATEUR

2.2 – Rémunération des placements de trésorerie

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Rémunération des prêts de liquidité, des opérations de pensions livrées (prêts de liquidités garantis par une mise en pension auprès du Trésor de titres d'Etat d'un montant équivalent) et des autres placements de trésorerie de l'État	%	EONIA - 0,01%	EONIA + 0,02%	EONIA - 0,05%	EONIA - 0,05%	EONIA + 0,04%	EONIA - 0,05%

Commentaires techniques

Source des données : Agence France Trésor

Mode de calcul : la mesure de l'indicateur repose sur la différence entre la rémunération effective des placements et la rémunération qui aurait été constatée si ces placements avaient été exactement rémunérés à l'EONIA (*Euro OverNight Index Average*). L'EONIA a été remplacé par un nouvel indicateur du niveau de taux des prêts au jour le jour sur le marché interbancaire, nommé €STR (*Euro Short-Term Rate*). L'€STR est publié quotidiennement depuis d'octobre 2019, les deux indicateurs coexistent à présent jusqu'à fin 2021, moment auquel l'EONIA cessera d'être diffusé. Depuis octobre 2019, l'EONIA est calculé à partir de l'€STR, en lui ajoutant une marge conventionnelle de 8,5 points de base.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le solde du compte à la Banque de France, dans un contexte de liquidités toujours abondantes en 2020, l'AFT ne recevait pas suffisamment d'offres de placements à un taux qui soit dans l'intérêt du contribuable. Il était alors impossible d'envisager une réduction du solde du compte à la Banque de France au niveau des cibles habituelles. En l'absence de cible atteignable, l'indicateur ne peut être calculé en 2020, comme les deux années précédentes.

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Concernant la rémunération des placements, la faible quantité d'offres recevables (voir ci-dessus) affaiblit également la pertinence de cet indicateur.

OBJECTIF

3 – Améliorer l'information préalable par les correspondants du Trésor de leurs opérations financières affectant le compte du Trésor

INDICATEUR**3.1 – Taux d'annonce des correspondants du Trésor**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'annonce par les correspondants du Trésor de leurs opérations financières supérieures à un million d'euros et affectant le compte du Trésor	%	99	99	96	96	99	96

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP, Agence France Trésor

Mode de calcul : l'indicateur est construit à partir des annonces d'opérations financières supérieures à un million d'euros des collectivités territoriales et des établissements publics réalisées par les comptables publics. Les comptables sont tenus d'envoyer à la Banque de France, la veille avant 18 heures, les ordres de virement d'un montant unitaire supérieur à 1 M€ qu'ils souhaitent voir exécutés le lendemain. La Banque de France envoie à l'AFT ces informations constitutives d'annonces. Ces informations sont ensuite comparées aux réalisations. Ceci permet d'en déduire un taux d'annonce, égal au rapport entre le volume des annonces et le volume des réalisations.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'annonce des collectivités territoriales et des établissements publics demeure très satisfaisant, à 99% en 2020, comme en 2019.

Historiquement, la qualité des annonces faites à l'AFT a bénéficié :

- (i) de la mise en place du système d'annonces au Trésor (SAT) en 1999, qui a permis de mettre en œuvre une véritable gestion active de la trésorerie de l'Etat ;
- (ii) de l'ajout en 2011 à l'application de tenue du compte à la Banque de France d'un module dit de « supervalidation », qui offre la possibilité de bloquer les virements supérieurs à un million d'euros initiés par les comptables publics et qui n'ont pas été annoncés la veille. Le dispositif de « supervalidation » concourt à l'amélioration des taux d'annonce : les auteurs de défauts d'annonce sont systématiquement rappelés à leur obligation, et le report au jour suivant des opérations non annoncées dont l'exécution a été refusée par l'AFT constitue une incitation au respect de l'obligation d'annonce.

OBJECTIF

4 – Obtenir un niveau de contrôle des risques de qualité constante et qui minimise la survenance d'incidents

INDICATEUR**4.1 – Qualité du système de contrôle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Incidents ou infractions au cadre général d'activité	Nombre d'occurrences	0	0	0	0	0	0
Notation externe du contrôle interne : Système de contrôle des opérations et des procédures internes	Note entre 1 et 4	2	1	1	1	Non déterminé	1
Notation externe du contrôle interne : Organisation comptable et traitement de l'information	Note entre 1 et 4	1	1	1	1	Non déterminé	1
Notation externe du contrôle interne : Système de mesure des risques et des résultats	Note entre 1 et 4	1	1	1	1	Non déterminé	1
Notation externe du contrôle interne : Système de surveillance et de maîtrise des risques	Note entre 1 et 4	1	1	1	1	Non déterminé	1
Notation externe du contrôle interne : Système de documentation et d'information	Note entre 1 et 4	1	1	1	1	Non déterminé	1

Commentaires techniques

Source des données : Audit externe, Agence France Trésor

Mode de calcul :

Nombre d'incidents ou infractions au cadre général d'activité

Ce sous-indicateur permet un suivi qualitatif et quantitatif des différents incidents classés selon les trois catégories suivantes :

- non-respect des règles d'habilitation et de délégation ;
- dépassement des limites de risques ;
- non-respect des modalités de réalisation des opérations.

Il s'agit d'une mesure interne de la qualité de l'organisation de l'AFT et du respect de ses contraintes.

Notation externe du contrôle interne

Cette notation repose sur un regard extérieur et professionnel, celui des auditeurs réalisant chaque année l'audit des opérations de l'agence. Elle vise à vérifier l'adéquation des procédures aux activités de l'agence et aux risques associés en prenant comme référence les dispositions réglementaires en vigueur dans les établissements financiers. Elle porte sur les domaines suivants :

- système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- organisation comptable et traitement de l'information ;
- système de mesure des risques et des résultats ;
- système de surveillance et de maîtrise des risques ;
- système de documentation et d'information.

Cette évaluation est retranscrite par une note allant de 1 à 4 :

- note 1 le dispositif existant permet de couvrir de manière satisfaisante les risques identifiés engendrés par les opérations de l'agence ;
- note 2 le dispositif existant doit être complété afin de couvrir les risques identifiés ;
- note 3 le dispositif existant présente des faiblesses significatives nécessitant la mise en place d'actions correctrices sans délai afin de couvrir les risques identifiés ;
- note 4 le dispositif existant ne permet pas de couvrir les risques identifiés engendrés par les opérations de l'agence.

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**4.2 – Incidents d'exécution des opérations de dette et de trésorerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Incidents qui dégradent le solde du compte à la Banque de France	Nb	1	2	0	2	2	0
Incidents qui améliorent le solde du compte à la Banque de France	Nb	6	11	0	1	5	0
Autres incidents sans impact sur le solde du compte à la Banque de France	Nb	43	64	0	37	76	0

Commentaires techniquesSource des données : Agence France TrésorMode de calcul : l'indicateur repose sur le recensement, au jour le jour, des incidents d'exécution sur les opérations portant sur la dette ou la trésorerie.**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les notations de l'indicateur sur la qualité du système de contrôle sont délivrées par l'audit externe des procédures prudentielles mises en œuvre pour les opérations de dette et de trésorerie de l'État. La notation de l'exercice 2020 est réalisée au premier semestre 2021 par le cabinet d'audit KPMG. Ces notations ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction du rapport de performance pour 2020. Le Parlement aura connaissance de cet audit dès son achèvement, et les notations pour 2020 seront reportées dans le projet de performance annexé au prochain projet de loi de finances.

Le nombre d'incidents observés, qu'ils dégradent ou pas le solde du compte unique du Trésor à la Banque de France, est en hausse en 2020.

Les incidents qui améliorent le solde du compte du Trésor sont majoritairement liés à des défauts partiels de livraison de titres lors des opérations de rachat de la dette, qui conduisent au report d'une journée du versement des espèces à la banque n'ayant pas versé les titres dans les délais attendus ; ces défauts partiels ont été moins nombreux en 2020 (4 contre 9 en 2019).

Le nombre d'incidents sans impact sur le compte unique du Trésor a progressé en revanche. Ce sont, la plupart du temps des incidents techniques ponctuels, intervenus d'une part sur les applications internes (15 sur 76), et d'autre part, dans les systèmes informatiques de nos partenaires (SVT) ou prestataires (Banque de France), 32 sur 76, occasionnant parfois des décalages dans le traitement des flux ou des opérations, ou encore des dysfonctionnements sur les réseaux de télécommunication (15 sur 76), en hausse cette année dans un contexte de crise sanitaire et d'augmentation du travail à distance.

\$@FwLOVariable(enteteSousTitre,Présentation des crédits et des dépenses fiscales)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Dette	37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000
03 – Trésorerie	1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000
Total des AE prévues en LFI	38 149 000 000	38 149 000 000	38 149 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 320 000 000	-2 320 000 000	
Total des AE ouvertes	35 829 000 000	35 829 000 000	
Total des AE consommées	35 802 146 548	35 802 146 548	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Dette	37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000
03 – Trésorerie	1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000
Total des CP prévus en LFI	38 149 000 000	38 149 000 000	38 149 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 320 000 000	-2 320 000 000	
Total des CP ouverts	35 829 000 000	35 829 000 000	
Total des CP consommés	35 802 146 548	35 802 146 548	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
01 – Dette	41 105 000 000 39 095 130 046	41 105 000 000	41 105 000 000 39 095 130 046
03 – Trésorerie	956 000 000 1 160 758 413	956 000 000	956 000 000 1 160 758 413
Total des AE prévues en LFI	42 061 000 000	42 061 000 000	42 061 000 000
Total des AE consommées	40 255 888 459		40 255 888 459

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
01 – Dette	41 105 000 000 39 095 130 046	41 105 000 000	41 105 000 000 39 095 130 046
03 – Trésorerie	956 000 000 1 160 758 413	956 000 000	956 000 000 1 160 758 413
Total des CP prévus en LFI	42 061 000 000	42 061 000 000	42 061 000 000
Total des CP consommés	40 255 888 459		40 255 888 459

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	40 255 888 459	38 149 000 000	35 802 146 548	40 255 888 459	38 149 000 000	35 802 146 548
Intérêt de la dette financière négociable	0	37 017 000 000	0	0	37 017 000 000	0
Charges financières diverses	40 255 888 459	1 132 000 000	35 802 146 548	40 255 888 459	1 132 000 000	35 802 146 548
Total hors FdC et AdP		38 149 000 000			38 149 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 320 000 000			-2 320 000 000	
Total*	40 255 888 459	35 829 000 000	35 802 146 548	40 255 888 459	35 829 000 000	35 802 146 548

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2020						2 000 000 000		2 000 000 000
30/11/2020						320 000 000		320 000 000
Total						2 320 000 000		2 320 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						2 320 000 000		2 320 000 000

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dette		37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000 34 341 877 307		37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000 34 341 877 307
03 – Trésorerie		1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000 1 460 269 241		1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000 1 460 269 241
Total des crédits prévus en LFI *	0	38 149 000 000	38 149 000 000	0	38 149 000 000	38 149 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-2 320 000 000	-2 320 000 000		-2 320 000 000	-2 320 000 000
Total des crédits ouverts	0	35 829 000 000	35 829 000 000	0	35 829 000 000	35 829 000 000
Total des crédits consommés	0	35 802 146 548	35 802 146 548	0	35 802 146 548	35 802 146 548
Crédits ouverts - crédits consommés		+26 853 452	+26 853 452		+26 853 452	+26 853 452

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » fonctionne en miroir avec la première section du compte de commerce « Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État ». Les dépenses du programme 117 constituent une recette pour la première section du compte de commerce, dont elles assurent l'équilibre. La présentation technique des éléments détaillés constitutifs de ces dépenses figure dans le document consacré au compte de commerce.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

La dépense du programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » a diminué de 4 054 M€ en 2020, par rapport à l'année précédente.

Les crédits figurant à ce programme 117 ne tiennent pas compte du résultat des contrats d'échange de taux d'intérêt (*swaps*) retracé à la deuxième section du compte de commerce « Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État ». Ces contrats dégagent des excédents qui viennent alléger la charge figurant au budget général. En 2020, cet allègement a été de 25 M€ et le total des gains cumulés depuis la mise en œuvre du programme de *swaps* atteint nominalement 4,1 Md€.

<i>montants en millions d'euros</i>	Exécution 2018	Exécution 2019	LFI 2020	Exécution 2020	Écart LFI à exécution	Écart exécution à exécution
Charge de la dette du budget général (avant swaps)	41 541	40 256	38 149	36 202	-1 947	-4 054
Gain net des opérations de <i>swaps</i>	25	26	25	25	0	-1
Charge nette de la dette (après swaps)	41 516	40 230	38 124	36 177	-1 947	-4 053

CONTEXTE DE TRÉSORERIE

Le besoin de financement a été supérieur de 79,1 Md€ à celui projeté en LFI, essentiellement en raison d'un déficit budgétaire plus élevé que prévu. La baisse des taux en 2020 a occasionné la réception en trésorerie d'un volume

élevé de primes à l'émission (voir explications complémentaires ci-dessous). Les autres ressources de trésorerie atteignent ainsi +30,5 Md€ en 2020. L'endettement à court terme a évolué de +54,7 Md€ d'une fin d'année à l'autre au lieu de +10,0 Md€ envisagé en LFI. Les fonds déposés au Trésor par les correspondants ont augmenté de 27,8 Md€ par rapport à fin 2019. Les disponibilités du Trésor en fin d'année ont augmenté de 63,4 Md€, principalement du fait d'un déficit exécuté en 2020 plus faible qu'attendu en LFR4.

montants en milliards d'euros	Exécution 2018	Exécution 2019	2020 LFI	2020 LFR (1)	2020 LFR (2)	2020 LFR (3)	2020 LFR (4)	Exécution 2020 (*)
Besoin de financement	191,9	220,5	230,5	246,1	324,6	364,2	361,6	309,6
Amortissement de titres d'État à moyen et long terme	116,6	130,2	136,4	136,4	136,2	136,2	136,1	136,1
Amortissement de dettes reprises par l'État	–	–	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
SNCF Réseau - Amortissements	–	–	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Déficit à financer (**)	76,0	92,7	93,1	109,0	185,5	225,1	222,9	176,9
Autres besoins de financement	– 0,6	– 2,4	– 1,3	– 1,5	0,7	0,7	0,4	– 5,6
Ressources de financement	191,9	220,5	230,5	246,1	324,6	364,2	361,6	309,6
Émissions à moyen et long terme (OAT et BTAN) nettes des rachats	195,0	200,0	205,0	210,0	245,0	260,0	260,0	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	–	–	2,0	–	–	–	–	–
Variation des BTF (+ si augmentation de l'encours ; - sinon)	– 13,6	– 6,0	+ 10,0	+ 27,5	+ 64,1	+ 82,9	+ 53,3	+54,7
Variation des dépôts des correspondants (+ si augmentation de l'encours ; - sinon)	+ 9,8	+ 11,5	+ 6,4	–	–	+ 1,8	+ 15,0	+27,8
Variation des disponibilités (+ si diminution ; - sinon) (***)	– 11,1	– 5,7	+ 3,6	+ 4,1	+ 9,0	+ 9,0	+ 11,0	-63,4
Autres ressources de trésorerie	11,8	20,6	+ 3,5	+ 4,5	+ 6,5	+ 10,5	+ 22,3	30,5

(*) Données à mi-février 2021

(**) Hors dépenses affectées au Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

(***) Un signe + indique une contribution des disponibilités du Trésor au financement de l'État, i.e. une baisse des disponibilités du Trésor

(1) Loi de finances rectificative du 23 mars 2020

(2) Loi de finances rectificative du 15 avril 2020

(3) Loi de finances rectificative du 23 juillet 2020

(4) Loi de finances rectificative du 30 novembre 2020

Explications sur les primes et décotes :

Les émissions de titres donnent lieu à l'encaissement de primes ou de décotes à l'émission lorsqu'il existe une différence entre le taux de coupon et le taux d'intérêt demandé par le marché à l'émission. Les primes et décotes compensent la différence, sur la durée de vie du titre, entre le montant des coupons versés et le taux de marché à l'émission.

Si le coupon servi est supérieur au taux de marché à l'émission, les souscripteurs paient à l'émission un prix d'achat supérieur à la somme qui sera remboursée à échéance (la valeur faciale du titre ou « pair ») : une « prime à l'émission » est alors enregistrée en trésorerie. Dans le cas contraire, une « décote à l'émission » apparaît (l'État reçoit moins que la valeur faciale du titre).

L'encaissement de primes et de décotes concerne à la fois les émissions de nouveaux titres et la réémission des titres créés antérieurement.

Concernant les souches nouvellement créées, l'écart entre le taux de marché et le taux de coupon provient de deux effets. En premier lieu, les nouveaux titres sont créés avec un taux de coupon arrondi au quart de pourcent, soit tous les 0,25 % (les taux de coupons des titres indexés sur l'inflation est arrondi au dixième de pourcent, soit 0,1 %). Il existe donc généralement un écart entre le taux de coupon et celui qui est demandé par le marché. En second lieu, le taux de coupon est toujours positif ou nul. L'émission à un taux d'intérêt négatif entraîne donc l'encaissement de primes à l'émission.

Concernant l'émission de titres sur des souches anciennes, l'écart provient du fait que le taux de marché au moment de la réémission correspond rarement au taux de coupon de cette souche. Celui-ci est en effet fixé lors de la création du titre pour toute sa durée de vie. Or, d'une part les taux d'intérêt varient, d'autre part la durée d'emprunt à la réémission est inférieure à la durée initiale du titre (les taux d'intérêt sont en général différents selon les maturités).

En raison de la baisse tendancielle des taux d'intérêt au cours de ces dernières années, l'État a enregistré plus de primes que de décotes. Concernant les émissions sur de nouvelles souches, une partie de la courbe de taux française s'est inscrite en territoire négatif, générant mécaniquement des primes à l'émission. Concernant l'émission sur des souches anciennes, les taux à la réémission étaient en moyenne plus souvent inférieurs que supérieurs aux taux de coupon des titres.

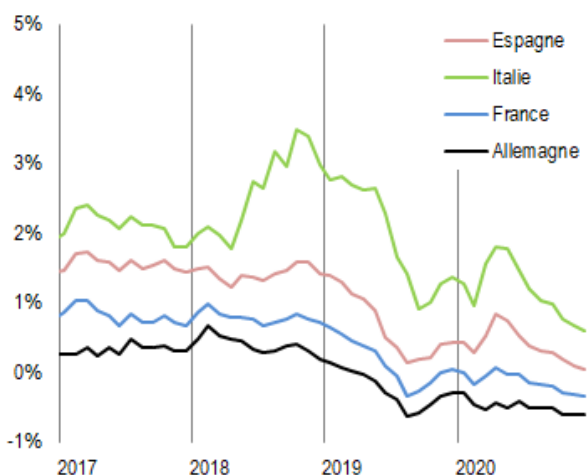
Les primes et décotes sont enregistrées au bilan de l'État en comptabilité générale. Elles constituent des recettes de trésorerie ou des dépenses de trésorerie dans le tableau de financement de l'État.

La charge de la dette en comptabilité budgétaire reflète uniquement les coupons faciaux versés (les primes et décotes à l'émission sont sans effet). En revanche, en comptabilité générale de l'État et en comptabilité maastrichtienne, les primes et décotes à l'émission sont amorties de façon étalée sur toute la durée de vie du titre. De la sorte, la charge financière effective dans ces deux référentiels comptables correspond au taux d'intérêt demandé par le marché au moment de l'émission des titres, quel que soit le coupon des titres effectivement versé.

CONTEXTE FINANCIER

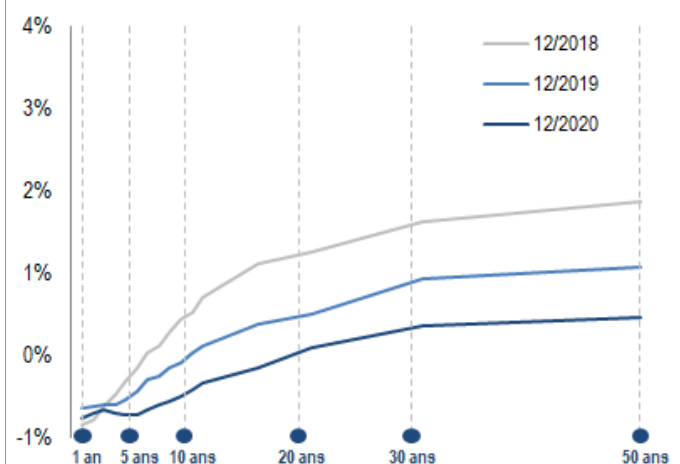
En 2020, les taux d'intérêt sont restés bas, malgré la forte hausse des besoins de financement des États liée à la crise sanitaire et aux mesures de confinement. Dans un contexte d'émissions souveraines anticipées à des niveaux inédits, les banques centrales sont intervenues massivement pour stabiliser les marchés et maintenir une liquidité abondante afin d'éviter le resserrement des conditions financières. La BCE décidait dès le mois de mars d'un programme d'urgence face à la pandémie (PEPP : *Pandemic Emergency Purchase Programme*), consistant à acheter des titres de créances pour un volume total initial de 750 Md€ désormais prévu à 1 850 Md€. Ce programme s'ajoute aux dispositifs quantitatifs déjà existants, le programme d'achat d'actifs (APP : *Asset Purchase Programme*) initié en 2015 et les facilités de refinancement bancaire (TLTRO). L'écart de taux à 10 ans avec l'Allemagne s'écartait à 50 points de base du mois de mars au mois de mai 2020, puis retrouvait le niveau moyen des années précédentes, aux alentours de 30 points de base à partir du mois de septembre.

Taux à l'émission des titres à long terme (10ans)



source : Banque centrale européenne

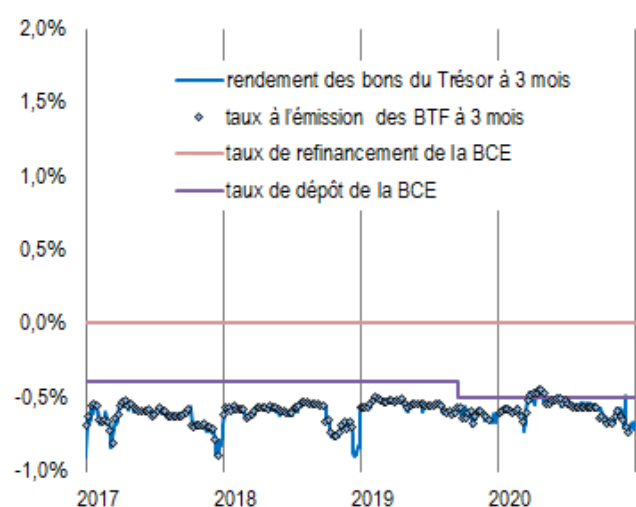
Courbe des taux d'État français



source : Bloomberg

Taux courts. Les taux courts sont restés négatifs et inférieurs au taux de la facilité de dépôt de la BCE, dans un contexte d'abondance de liquidités provoqué par les achats d'actifs de la BCE. En moyenne sur 2020, les taux à l'émission de court terme ont été de -0,56 % pour l'ensemble des BTF, après -0,58 % en 2019.

Taux d'intérêt à court terme



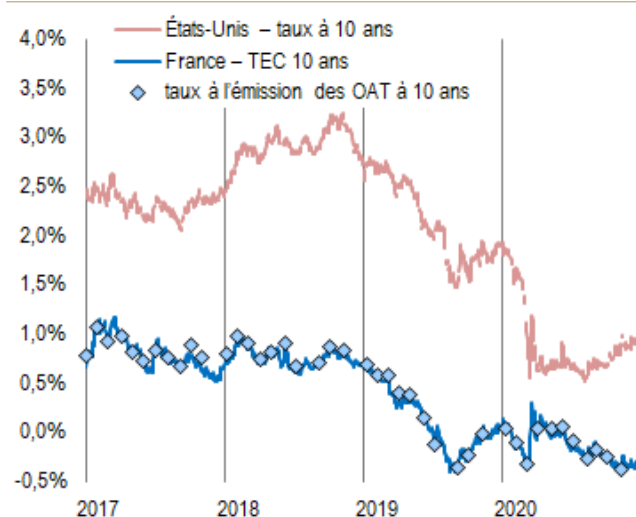
Taux à l'émission des BTF à 3 mois (moyenne annuelle)

2008	3,59 %
2009	0,62 %
2010	0,37 %
2011	0,70 %
2012	0,04 %
2013	0,04 %
2014	0,07 %
2015	-0,19 %
2016	-0,54 %
2017	-0,63 %
2018	-0,60 %
2019	-0,57 %
2020	-0,57 %

source : Banque de France ; Agence France Trésor

Taux à moyen et long terme. Les taux à moyen et long terme ont continûment baissé à partir d'avril 2020 en lien avec les incertitudes liés à la crise sanitaire. L'écart de taux avec l'Allemagne a été en moyenne de 36 points de base sur l'année 2020. Sur l'ensemble des émissions de moyen et long terme, le taux moyen s'est établi à -0,13 %, après 0,11 % en 2019.

Taux d'intérêt à long terme



Taux à l'émission des OAT à 10 ans (moyenne annuelle)

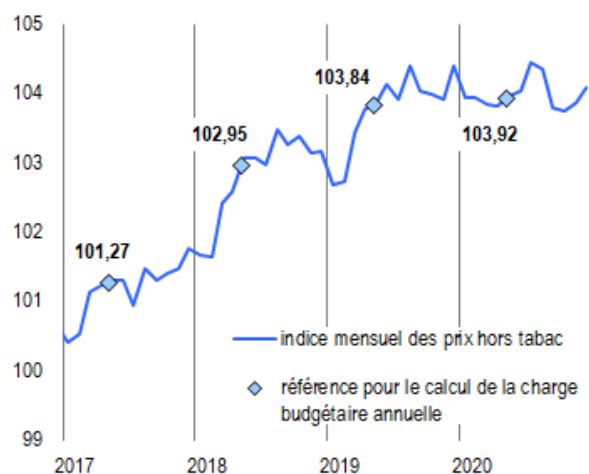
2008	4,37 %
2009	3,69 %
2010	3,17 %
2011	3,38 %
2012	2,70 %
2013	2,23 %
2014	1,87 %
2015	0,93 %
2016	0,48 %
2017	0,83 %
2018	0,81 %
2019	0,23 %
2020	-0,12 %

source : Banque de France ; Agence France Trésor

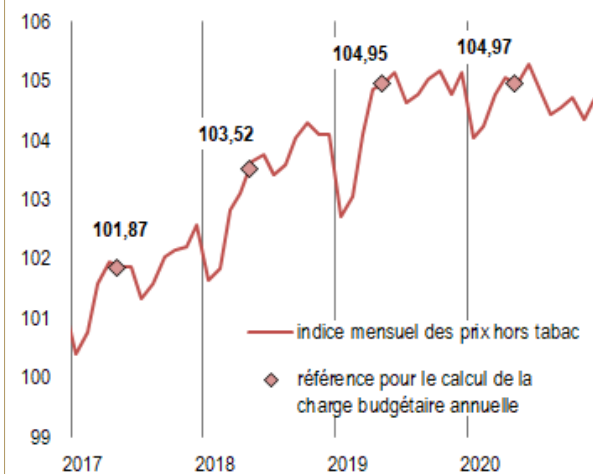
Inflation. En 2020, les prix à la consommation ont moins augmenté qu'en 2019. L'évolution des références qui servent au calcul des provisions budgétaires pour charge d'indexation des titres indexés a été de +0,08 % pour l'inflation française et de +0,02 % pour l'inflation en zone euro, après respectivement +0,86 % et +1,38 % en 2019. Contrairement aux taux, qui affectent uniquement les émissions, l'inflation se répercute sur la totalité de l'encours de titres indexés. Elle peut donc induire des variations rapides de la charge de la dette. À raison d'un encours de l'ordre de 200 Md€, une variation de l'inflation de +/- 0,1 % se traduit par une variation de la charge d'indexation de +/- 200 M€.

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Références pour les charges d'indexation – France
indice base 100 en 2015

source : Insee ; Agence France Trésor

Références pour les charges d'indexation – zone euro
indice base 100 en 2015

source : Eurostat ; Agence France Trésor

RÉTROSPECTIVE DE LA CHARGE DE LA DETTE

en millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble dette et trésorerie – hors swaps	43 159	42 136	41 447	41 697	41 541	40 256	35 800
Dette – charge nette	42 290	41 181	40 411	40 651	40 473	39 095	34 339
OAT – charge nette d'intérêts *	41 118	40 897	41 041	39 087	37 753	36 898	34 729
OAT – provision pour indexation du capital	932	499	13	2 309	3 348	2 764	458
BTF – charge nette d'intérêts **	142	- 301	- 753	- 855	- 723	- 664	- 957
Dettes reprises – charge nette	83	81	80	80	79	79	77
Dette non négociable	0	0	0	0	0	0	0
Frais et commissions de gestion de la dette	14	6	30	31	16	18	32
Trésorerie + si charge nette (– si produit net)	+ 869	+ 955	+ 1 036	+ 1 046	+ 1 068	+ 1 161	+ 1 460
Rémunération des fonds non consommables	688	751	754	750	752	752	754
Solde des autres opérations (– si produit net)	+ 181	+ 204	+ 282	+ 297	+ 316	+ 409	+706
Contrats d'échange de taux (swaps) – gain net	+ 134	+ 145	+ 145	+ 25	+ 25	+ 26	+25

* intérêts versés moins recettes de coupons courus à l'émission
 ** intérêts versés moins intérêts reçus (cas des émissions à taux négatif)

La charge nette de la dette a diminué en 2019 (35,8 Md€, après 40,3 Md€ en 2019). L'effet de la baisse des taux de ces dernières années, auquel s'ajoute la baisse de la charge d'indexation, fait plus que compenser l'effet haussier dû à l'accroissement du volume de dette (voir détails ci-après en « justification par action »).

CHARGE DE LA DETTE EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Conformément à l'article 28 de la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances, les dépenses et les recettes sont comptabilisées au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont payées ou encaissées, quelle que soit la date de la créance. Conformément à l'article 27 de cette même loi organique, l'État tient par ailleurs une comptabilité générale fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.

En ce qui concerne la charge de la dette, ces deux comptabilités aboutissent à des résultats différents. Les écarts entre les deux approches tiennent :

- au traitement différent des intérêts : la comptabilité budgétaire repose sur des paiements ponctuels (versement des intérêts à chaque date anniversaire du titre obligataire, par exemple). La comptabilité générale enregistre les charges en continu et étale les versements ponctuels d'intérêt sur toute la période pendant laquelle ils ont couru ;
- au retraitement des primes et décotes à l'émission : les primes et décotes sont ignorées dans le calcul de la charge budgétaire (conformément à l'article 25 de la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances, les primes et décotes sont considérées comme des ressources et charges de trésorerie). Les primes et décotes font l'objet en comptabilité générale d'un étalement sur la durée de vie des titres venant, selon le cas, alléger ou alourdir les charges faciales. Ainsi, pour un titre portant 3 % d'intérêt facial et émis au taux actuariel de 1 %, la charge budgétaire annuelle sera de 3 % alors que la charge en droits constatés sera *in fine* de 1 %, correspondant à 3 % de charge faciale moins 2 % d'allègement lié à la prime d'émission ;
- à des références différentes pour le calcul des provisions pour charge d'indexation du capital des titres indexés : en comptabilité budgétaire, sont retenues les références d'inflation aux dates de paiement de coupon, soit essentiellement le 25 juillet. En comptabilité générale, sont retenues les références d'inflation en fin d'exercice, soit le 31 décembre (les références au 25 juillet et au 31 décembre correspondent, à peu de choses près, aux glissements annuels des indices de prix de mai et d'octobre).

Le calcul des déficits publics en comptabilité nationale, ou comptabilité maastrichtienne, retient pour la charge de la dette le chiffrage établi conformément à la comptabilité générale.

Le tableau suivant compare les résultats selon les deux approches, depuis 2016, sur le champ de la dette négociable au sens strict (OAT et BTF), qui représente la majeure partie des crédits ouverts sur le programme. On y remarque l'impact sensible de l'étalement des primes et décotes à l'émission, qui contribue à alléger de près de 10 Md€ la charge maastrichtienne en 2020. Il était de 8,0 Md€ en 2019 et de 7,3 Md€ en 2018. Cet effet résulte de la baisse prolongée des taux, le stock de titres émis à un taux inférieur à leur taux facial ayant sensiblement augmenté ces dernières années.

<i>en millions d'euros</i>	2017 budgétaire	2017 droits constatés	2018 budgétaire	2018 droits constatés	2019 budgétaire	2019 droits constatés	2020 budgétaire	2020 droits constatés
Charge nette des OAT et BTF	40 541	33 499	40 378	34 062	38 998	29 350	34 230	23 328
OAT – charge nette d'intérêts *	39 087	38 612	37 753	37 670	36 898	36 219	34 729	34 654
OAT – provision pour indexation du capital	2 309	2 535	3 348	4 441	2 764	1 788	458	– 737
OAT – étalement des primes et décotes	//	– 6 778	//	– 7 283	//	– 8 014	//	– 9 758
BTF – charge nette d'intérêts **	– 855	– 871	– 723	– 765	– 664	– 643	– 957	– 832

* intérêts versés moins recettes de coupons courus à l'émission

** intérêts versés moins intérêts reçus (cas des émissions à taux négatif)

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	38 149 000 000	38 149 000 000	0	38 149 000 000	38 149 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	38 149 000 000	38 149 000 000	0	38 149 000 000	38 149 000 000

Les crédits figurant au programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » n'ont pas été modifiés lors de l'examen au Parlement du projet de loi de finances pour 2019, et les montants prévus dans ce projet ont été reconduits sans changement dans la loi de finances initiale. En application de l'article 10 de la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances, ces crédits ont un caractère évaluatif.

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits évaluatifs alloués au programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » ont été révisés lors de la loi de finances rectificative à la fin de l'année.

montants en millions d'euros	LFI	révision LFR (1)	Total après révisions	Exécution
OAT et BTF	36 916	- 2 527	34 389	34 230
BTF – charge nette d'intérêts *	- 529	- 348	- 877	- 957
OAT	37 445	- 2 179	35 266	35 187
Charge nette d'intérêts **	34 750	+ 58	34 808	34 729
Provision pour indexation du capital des titres indexés	2 695	- 2 237	458	458
Trésorerie – charge nette	1 132	0	1 132	1 460
Dettes reprises et gestion de la dette négociable	101	+ 7	108	109
Total programme 117	38 149	- 2 320	35 829	35 800

* intérêts versés moins intérêts reçus (cas des émissions à taux négatif)

** intérêts versés moins recettes de coupons courus à l'émission

(1) Loi de finances rectificative du 30 novembre 2020

Les révisions ont porté sur la dette négociable, pour tenir compte notamment :

- d'une inflation plus faible qu'anticipée : en LFI, l'estimation de charge d'indexation du capital des titres indexés reposait sur un rythme d'augmentation des prix de +1,0 % en France et de +1,3 % en zone euro ; en moyenne annuelle, les indices ont finalement augmenté de +0,2 % pour la France et de +0,1% pour la zone euro, entraînant une charge budgétaire de 0,5 Md€, au lieu de 2,7 Md€ anticipé ;
- du maintien à un niveau bas des taux courts : la LFI était bâtie sur une hypothèse de relèvement progressif des taux courts. Or en 2020, les taux des BTF se sont maintenus à très bas niveau (taux à l'émission de -0,56% en moyenne sur 2020, après -0,58 % en 2019). Ceci se traduit par un allègement de la charge de 0,3 Md€ par rapport à la LFI, du fait des BTF.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 35 829 000 000	CP ouverts en 2020 * (P1) 35 829 000 000
AE engagées en 2020 (E2) 35 802 146 548	CP consommés en 2020 (P2) 35 802 146 548
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 35 802 146 548
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 26 853 452	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 35 802 146 548	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) -35 802 146 548
	AE engagées en 2020 (E2) 35 802 146 548	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 35 802 146 548
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Dette

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Dette		37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000 34 341 877 307		37 017 000 000 34 341 877 307	37 017 000 000 34 341 877 307

L'action « Dette » regroupe, en premier lieu, les charges et produits relatifs aux titres de dette de l'État (OAT et BTF). Cette action retrace également les charges liées à d'anciennes dettes reprises par l'État⁽¹⁾ et aux frais et commissions de gestion de la dette. Ces derniers éléments sont comparativement modestes. La charge induite par les anciennes reprises de dette décroît au fur et à mesure que ces dettes sont amorties. Les frais et commissions de gestion représentent des charges marginales en comparaison des charges sur la dette représentée par un titre d'État.

(1) La charge induite par la dette reprise de SNCF Réseau est retracée sur les crédits d'un nouveau programme dédié (programme 355), au sein de la mission "Écologie, développement et mobilité durables".

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

montants en millions d'euros	Exécution 2019	LFI 2020	Exécution 2020	Écart LFI à exécution	Écart exécution à exécution
Dette	39 095	37 017	34 339	- 2 678	- 4 756
OAT	39 662	37 445	35 187	- 2 258	- 4 475
Charge nette d'intérêts *	36 898	34 750	34 729	- 21	- 2 169
Provision pour indexation du capital des titres indexés	2 764	2 695	458	- 2 237	- 2 306
BTF – charge nette d'intérêts **	- 664	- 529	- 957	- 428	- 293
Dettes reprises (charge nette)	79	81	77	- 4	- 2
Frais et commissions de gestion de la dette	18	20	32	+ 12	+ 14

* intérêts versés moins recettes de coupons courus à l'émission

** intérêts versés moins intérêts reçus (cas des émissions à taux négatif)

Charge d'intérêts des OAT. D'une année à l'autre, la charge nette budgétaire d'intérêts sur la dette à moyen et long terme a diminué de 2,2 Md€. Cette diminution est la résultante d'effets contraires : l'effet taux favorable (-2,7 Md€) l'emporte sur l'effet volume défavorable (+0,5 Md€). Cette décomposition résulte des valeurs suivantes. Les émissions nettes des rachats et amortissements se sont élevées à 71 Md€ en 2019 (valeur faciale). Ceci représente, à raison d'un coupon moyen de 0,73 % durant l'année 2019, une charge pleine d'intérêt de 0,5 Md€ en 2020 (effet volume). Par ailleurs, les 129 Md€ de titres amortis en 2019 étaient assortis d'un coupon moyen de 2,84 %. Leur remplacement par des titres dont le coupon moyen est de 0,73 % se traduit en 2020 par un allègement de charge de 2,7 Md€ par rapport à 2019 (effet taux).

Provision pour indexation du capital des titres indexés. L'augmentation des prix en 2020 a été inférieure à celle attendue en LFI. La charge budgétaire d'indexation du capital a ainsi été moins élevée de 2,2 Md€ qu'anticipé en LFI. D'une année à l'autre, elle a diminué de 2,3 Md€.

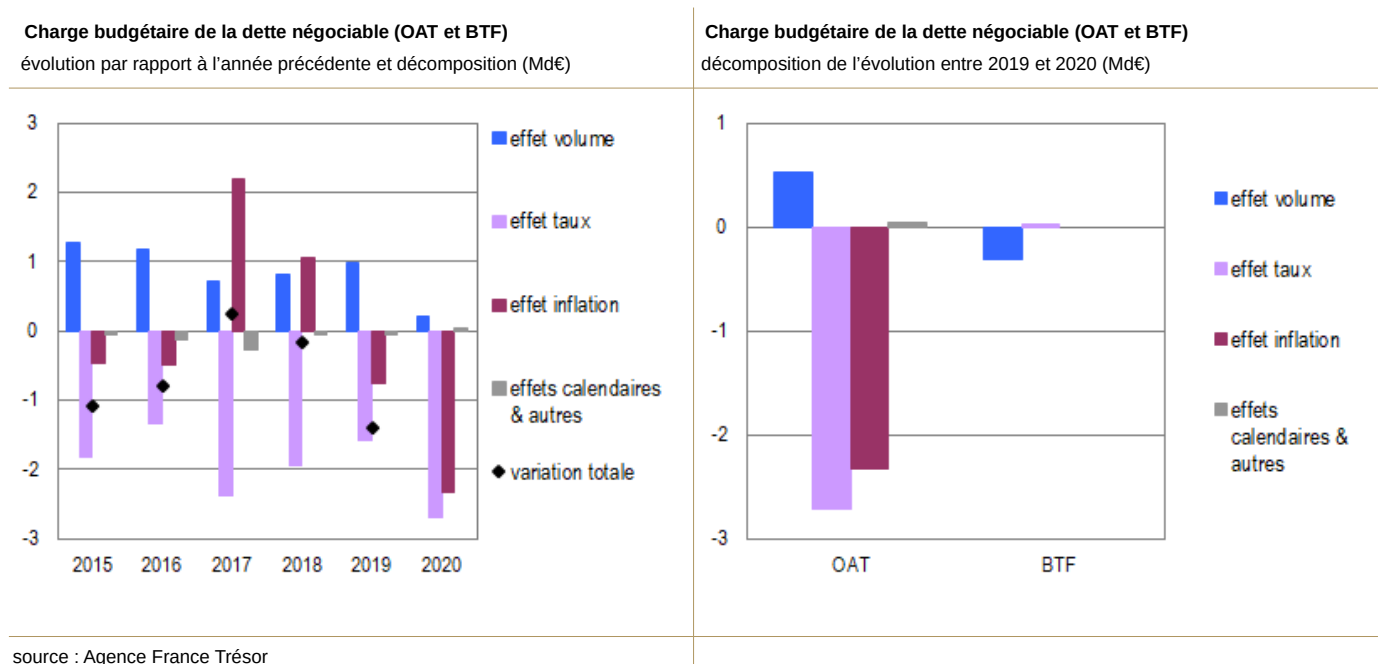
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

BTF. Les BTF ont à nouveau produit une recette budgétaire en 2020, du fait du maintien des taux courts en territoire négatif. Le taux à l'émission des BTF s'est élevé à -0,56 % en moyenne en 2020, après -0,58 % en 2019.

Au total, la charge budgétaire de la dette négociable au sens strict (OAT et BTF) a diminué de 4,8 Md€ entre 2019 et 2020. Cette évolution globale se décompose comme suit :

- un effet volume défavorable (impact de +0,2 Md€), lié à l'augmentation de l'encours de dette à moyen et long terme ;
- un effet inflation favorable (impact de -2,3 Md€) ;
- un effet taux favorable (impact de -2,7 Md€).



Autres charges. Les frais de gestion de la dette, essentiellement composés des commissions de syndication, sont de 32 M€ en 2020, après 18 M€ en 2019.

DONNÉES RÉTROSPECTIVES D'ENCOURS DE DETTE NEGOCIABLE

Encours (en millions d'euros)	fin 2013	fin 2014	fin 2015	fin 2016	fin 2017	fin 2018	fin 2019	fin 2020
Ensemble de la dette – valeur nominale	1 437 625	1 507 195	1 557 447	1 601 234	1 666 015	1 731 560	1 796 692	1 980 909
<i>dont titres indexés</i>	<i>154 060</i>	<i>168 889</i>	<i>171 467</i>	<i>180 172</i>	<i>181 658</i>	<i>194 761</i>	<i>200 264</i>	<i>199 932</i>
OAT	1 047 857	1 176 753	1 302 703	1 431 809	1 539 542	1 618 660	1 689 759	1 819 301
BTAN	215 925	155 157	102 071	35 500	0	0	0	0
BTF	173 843	175 285	152 673	133 925	126 473	112 900	106 933	161 608
Ensemble de la dette – valeur actualisée *	1 457 220	1 527 562	1 576 372	1 620 597	1 686 112	1 756 400	1 822 805	2 001 014
<i>dont titres indexés</i>	<i>173 660</i>	<i>189 258</i>	<i>190 390</i>	<i>199 528</i>	<i>201 742</i>	<i>219 584</i>	<i>226 396</i>	<i>220 054</i>
OAT	1 066 941	1 196 543	1 321 229	1 451 172	1 559 639	1 643 500	1 715 872	1 839 406
BTAN	216 436	155 734	102 470	35 500	0	0	0	0
BTF	173 843	175 285	152 673	133 925	126 473	112 900	106 933	161 608

* nominal pour les titres à taux fixe ; nominal x coefficient d'indexation à la date considérée pour les titres indexés

En 2020, l'encours nominal de la dette négociable a progressé de 184 Md€, après +65 Md€ en 2019. La dette à moyen-long terme (OAT) a augmenté de 129,5 Md€ et l'encours de BTF a été augmenté de 54,7 Md€.

Depuis 2013 les titres à moyen terme créés (échéances à 2 ans et à 5 ans) le sont sous forme d'OAT, et non plus de BTAN. Le dernier BTAN (Bon du Trésor et à taux fixe et intérêt annuel) a été amorti en juillet 2017.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 4 : Charges de la dette de l'État	37 017 000 000	34 341 877 307	37 017 000 000	34 341 877 307
Intérêt de la dette financière négociable	37 017 000 000		37 017 000 000	
Charges financières diverses		34 341 877 307		34 341 877 307
Total	37 017 000 000	34 341 877 307	37 017 000 000	34 341 877 307

ACTION

03 – Trésorerie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Trésorerie		1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000 1 460 269 241		1 132 000 000 1 460 269 241	1 132 000 000 1 460 269 241

L'impact budgétaire de la gestion de trésorerie de l'État correspond, d'une part à la rémunération des disponibilités du Trésor par la Banque de France et par les contreparties auprès desquelles elles sont placées, et d'autre part à celle versée sur les fonds déposés au Trésor. La rémunération des disponibilités du Trésor est devenue une charge avec les taux d'intérêt négatifs. La plupart des fonds déposés au Trésor ne sont pas rémunérés (c'est-à-dire qu'ils bénéficient d'une rémunération à 0 %), en particulier ceux des collectivités locales, mais certains correspondants du Trésor disposent de conditions de rémunération particulières. En outre, la rémunération des fonds non consommables destinés au financement des investissements d'avenir est imputée sur cette action, ce qui la rend structurellement déficitaire.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

montants en millions d'euros	Exécution 2019	LFI 2020	Exécution 2020	Écart LFI à exécution	Écart exécution à exécution
Trésorerie (charge nette)	1 161	1 132	1 460	+ 328	+ 300
<i>dont hors rémunération des fonds non consommables</i>	409	420	706	+ 286	+ 297
Rémunération des fonds non consommables déposés au Trésor *	752	712	754	42	2
Rémunération des dépôts des correspondants et autres charges	177	250	183	- 67	6
Pensions, placements et autres produits (dépenses –recettes)	232	170	523	+ 451	+ 291

* fonds destinés au financement des investissements d'avenir

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 117 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, les placements de trésorerie ont généré une charge nette, comme depuis 2015, du fait de taux de court terme négatifs. Cette charge sur les placements de trésorerie est le miroir des recettes sur BTF à taux négatifs.

Enfin, la rémunération des fonds non consommables des investissements d'avenir est à son rythme de croisière depuis 2015.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 4 : Charges de la dette de l'État	1 132 000 000	1 460 269 241	1 132 000 000	1 460 269 241
Charges financières diverses	1 132 000 000	1 460 269 241	1 132 000 000	1 460 269 241
Total	1 132 000 000	1 460 269 241	1 132 000 000	1 460 269 241